

Intervention West Deco : Produits électriques

A. Conditions d'intervention

1. Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que la demande de service après-vente peut entraîner des frais. Après la visite de notre technicien, nous déterminerons si les travaux sont couverts par la garantie ou non.
2. Si les travaux sont couverts par la garantie, vous ne devez rien payer. Si ce n'est pas le cas, des frais seront facturés. Ces frais sont refacturés au donneur d'ordre selon des tarifs prédéfinis. Si le dommage ou le mauvais fonctionnement du système est dû à des facteurs externes au système (réseau électrique, utilisation inappropriée, etc.), le déplacement et les heures prestées seront toujours facturés selon les tarifs. Une explication détaillée de nos tarifs se trouve dans nos conditions, dans la rubrique **B. Tarifs**.
3. En confirmant de manière formelle une demande de service après-vente, le donneur d'ordre marque son accord avec les tarifs et dispositions de garantie de West Deco. Les demandes de service après-vente doivent toujours être adressées à info@westdeco.be avec « Demande de service après-vente » en objet. Les dispositions de garantie se trouvent dans la rubrique ci-dessous « **C. Conditions de garantie** ».
4. La demande d'intervention implique que le donneur d'ordre donne son autorisation formelle pour effectuer l'intervention demandée et que le donneur d'ordre reconnaît formellement renoncer au droit de rétractation dès que l'intervention a eu lieu, conformément aux dispositions du Code de droit économique (art. VI.53).
5. Pour toutes les interventions sur place, la présence du donneur d'ordre est requise, afin que le rapport de service puisse être signé. Si le donneur d'ordre n'est pas présent, il déclare marquer son accord avec les conclusions et les travaux effectués par West Deco.
6. Nos techniciens ne sont pas des électriciens agréés. Cela implique qu'ils n'ont pas la compétence pour apporter des adaptations et/ou des modifications au réseau électrique. Nos techniciens ne sont pas assurés pour le raccordement de systèmes électriques.

Intervention West Deco : Produits électriques

B. Tarifs – réparations et service après-vente

Pour les interventions non couvertes par la garantie, les frais suivants sont facturés :

- Forfait de 80 euros de frais de déplacement pour les provinces de Flandre occidentale, de Flandre orientale, d'Anvers, du Brabant flamand, du Brabant wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Forfait de 145 euros de frais de déplacement pour les provinces du Limbourg, du Hainaut, de Liège, de Namur et du Luxembourg.
- Pour chaque intervention, un tarif horaire fixe de 85 euros par technicien sera facturé (par quart d'heure commencé).
- Les éventuelles pièces de rechange sont toujours facturées au prix catalogue usuel du fournisseur
- Les interventions peuvent uniquement être planifiées pendant les heures de travail habituelles.

Exemple de calcul de tarif :

Vous êtes client et vous êtes domicilié dans la région d'Anvers. Notre technicien part de West Deco et a une durée de trajet d'une heure à l'aller et une heure au retour vers l'entreprise. Le technicien effectue des travaux sur place pendant une heure.

Au total, les frais suivants sont facturés :

- forfait de 80 euros de frais de déplacement
- 1 heure de travail à 85 euros/h
- = Coût total : 165 € hors TVA

Intervention West Deco : Produits électriques

C. Conditions de garantie + dispositions particulières

Nos systèmes électriques sont conçus et fabriqués de sorte à fonctionner correctement en permanence dans des environnements domestiques normaux. Si un appareil est utilisé de manière appropriée et tombe en panne pendant la période de garantie, il est de notre responsabilité de le réparer ou de le remplacer.

Les systèmes électriques de Forest sont couverts par une garantie de 10 ans, à l'exception des moteurs tubulaires Atlantis/BCS, des moteurs FMS, du moteur intermédiaire BS 24v et de la bande LED, qui sont couverts par une garantie de 5 ans, ainsi que du Shuttle ION, qui est couvert par une garantie de 2 ans.

Les systèmes électriques de Somfy sont couverts par une garantie de 5 ans.

Cependant, il y a des circonstances dans lesquelles la garantie ne couvre pas la réparation ou le remplacement d'un appareil. Vous trouverez ci-dessous la liste des éléments non couverts :

Défauts causés par un(e) :

- Utilisation négligente, utilisation inadéquate, négligence ou mauvaise manipulation de l'appareil
- Utilisation de pièces qui n'ont pas été montées ou installées selon les instructions du fournisseur d'origine
- Utilisation de pièces et d'accessoires qui ne sont pas des pièces d'origine du fournisseur.
- Dommages accidentels
- Dommages causés par des sources externes telles que le transport, les conditions météorologiques, les pannes de courant ou les variations dans l'alimentation électrique.
- Montage ou installation inapproprié(e)
- Réparations ou modifications effectuées par d'autres parties que le fournisseur d'origine) ou ses agents agréés
- Installation/montage d'un système complet par le client final qui n'est pas installateur officiel
- Panne découlant du raccordement électrique d'un système complet effectué par un électricien non agréé
- Utilisation et application d'un système formellement déconseillé par le fournisseur (d'origine) sur la base d'un avis négatif.